

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

| <b>Opérations régionales</b>   |  |                                 |   |
|--|--|---------------------------------|---|
| <i>Évaluation de l'accord de subvention de la Première nation de Miawpukek</i>   |  |                                 |   |
| <b>DATE D'APPROBATION : 22/02/2011</b>   |  |                                 |   |
| <b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>   | <b>PLAN D'ACTION</b>   | <b>DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE</b> | <b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>   |
| 1. Songer à déplacer des éléments de longue durée de l'entente globale de financement dans l'accord de subvention, afin de réduire le fardeau des rapports pour la PNM.  | Le Ministère examine actuellement la demande et il travaillera avec les secteurs de programmes en vue de déterminer la faisabilité et la possibilité d'inclure des éléments de financement sous forme de contribution au montant de base de la subvention annuelle.  | <i>Fin :<br/>Juin 2011</i>      | <p><b>État : Fermeture du dossier recommandée</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b><br/><b>En date du 31 décembre 2012</b></p> <p>Le Conseil du Trésor ne consent pas à donner suite à notre demande visant à inclure des éléments de financement au montant de la subvention.</p> <p>La région conservera la subvention telle quelle et transférera les éléments de financement dans une contribution globale en 2013-2014. À cette date, bande indienne de Miawpukek aura un accord de contribution incluant des éléments de financement ainsi que sa subvention.</p> <p><b>SVE : Fermeture du dossier recommandée. Des progrès suffisants ont été enregistrés.</b></p> |
| 2. Songer à mettre en place des mécanismes d'examen du financement fondé sur les facteurs et besoins propres à la collectivité au lieu de l'approche par formule dont se sert AADNC dans d'autres approches d'ententes de financement. | Un examen des processus actuels servant à déterminer les montants du financement de base sous forme de subvention et l'examen des méthodes de calcul du financement des programmes dont se sert AADNC actuellement seront nécessaires avant de poursuivre les discussions avec la collectivité concernant l'acceptation de cette recommandation. | <i>Fin :<br/>Juin 2011</i>      | <p><b>État : Fermeture du dossier recommandée</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b><br/><b>En date du 31 décembre 2012</b></p> <p>Le Conseil du Trésor ne consent pas à donner suite à notre demande visant à inclure des éléments de financement au montant de la subvention.</p> <p>La région conservera la subvention telle quelle et transférera les éléments de financement dans une</p>   |

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2012**

| <b>Opérations régionales</b>  |   |                                   |  |
|---|---|-----------------------------------|--|
| <i>Évaluation de l'accord de subvention de la Première nation de Miawpukek</i>  |   |                                   |  |
| <b>DATE D'APPROBATION : 22/02/2011</b>  |   |                                   |  |
| <b>RECOMMANDATIONS DU PROJET</b>  | <b>PLAN D'ACTION</b>  | <b>DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE</b>   | <b>RÉPONSE DU PROGRAMME</b>  |
|   |   |                                   | <p>contribution globale en 2013-2014. À cette date, bande indienne de Miawpukek aura un accord de contribution incluant des éléments de financement ainsi que sa subvention.</p> <p><b>SVE : Fermeture du dossier recommandée. Des progrès suffisants ont été enregistrés.</b></p>   |
| <p>3. Examiner la possibilité d'offrir à d'autres Premières nations admissibles des accords de financement sous forme de subvention semblables à l'accord de subvention conclu avec la PNM.</p> | <p>AADNC évalue actuellement des options visant étendre l'approche du financement sous forme de subvention à d'autres Premières nations par la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les paiements de transfert, qui entrera en vigueur le 1er avril 2011.</p> | <p><i>Fin :<br/>Mars 2012</i></p> | <p><b>État : Aucune mesure n'a été prise jusqu'à maintenant</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification :</b><br/><b>En date du 31 mars 2012 :</b></p> <p>On a entrepris cette activité dans le cadre de la mise en œuvre de la PPT et de l'utilisation accrue de l'approbation du financement sous forme de subvention. Les méthodes de calcul du financement doivent être acceptées à l'échelle nationale et intégrées dans un modèle de financement sous forme de subvention. On recommande d'ajouter ce point à l'ordre du jour du Comité directeur de la PPT des DG (ou à l'ordre du jour d'un autre comité pertinent) afin de poursuivre la discussion quand le sujet des accords de subvention sera à l'ordre du jour.</p> <p><b>SVE : Fermeture du dossier</b></p> |